

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

ARRETE MUNICIPAL
AVENANT A L'ARRETE
N°2024/FL/00233 EN DATE DU
12/11/2024
2024/LM/00259

Monsieur **Jean-Marc DUMOULIN, MAIRE** de la Commune de **VILLEMUR-SUR-TARN**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- ✓ L.2211-1,
- ✓ L.2212-1,
- ✓ L.2212-2 et suivants,
- ✓ L.2213-1 et suivants.

VU le Code de la Route, et notamment les articles R 417-10 et suivants :

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles :

- ✓ L.2122-1,
- ✓ L.2122-2,
- ✓ L.2122-3.

VU le Code Pénal et notamment l'article R610-5.

VU l'arrêté n°2024/FL/00233 en date du 12 novembre 2024 portant livraison de matériaux pour rénovation intérieure au 13 Rue Saint-Michel le 02/12/2024.

CONSIDERANT la demande de Madame Alexia BENEJAM-STONE domiciliée 13 Place Charles Ourgaut 31140 VILLEMUR-SUR-TARN d'occuper à titre précaire, temporaire et révoquant le domaine public, lundi 02 décembre 2024 de 9h à 14h au 13 Rue Saint-Michel afin de procéder à la livraison de matériaux pour rénovation intérieure et que, par conséquent, il convient de prendre toutes les mesures permettant :

- le bon déroulement, en toute sécurité des travaux sus-évoqués,
- ainsi que la sécurité des usagers et des utilisateurs de la voie publique.

ARRETE

ARTICLE 1

L'article 2^{ème} de l'arrêté n°2024/FL/00233 en date du 12 novembre 2024 portant livraison de matériaux pour rénovation intérieure au 13 Rue Saint-Michel le 02/12/2024, est libellé comme suit :

« à titre exceptionnel, le poids du camion de livraison pourra être porté à 26 tonnes ».

Affiché le
28 NOV. 2024

ARTICLE 2

L'ampliation du présent arrêté sera adressée par Monsieur le MAIRE de la Commune de VILLEMUR-SUR-TARN :

- ✓ à Madame Alexia BENEJAM-STONE, pour notification,
- ✓ à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Villemur-sur-Tarn,
- ✓ à Monsieur le Responsable du Pôle Routier de Villemur-sur-Tarn,
- ✓ à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Villemur-sur-Tarn,
- ✓ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villemur-sur-Tarn,
- ✓ à Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemur, le 28 novembre 2024

Le Maire,

The image shows the official seal of the Municipality of Villemur-sur-Tarn, Haute-Garonne. The seal is circular and contains a central emblem depicting a landscape with a bridge and a building. The text 'MAIRIE DE VILLEMUR' is written around the top inner edge, and '(Haute-Garonne)' is at the bottom. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Marc Dumoulin'. A horizontal line is drawn across the bottom of the signature.

Jean-Marc DUMOULIN

Délais et voies de recours : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Villemur-sur-Tarn.

Affiché le
28 NOV. 2024